

CANADA-REVUE

POLITIQUE — LITTÉRATURE — THÉÂTRE — BEAUX-ARTS

VOL. III

MONTREAL, 10 DECEMBRE 1892.

No 25

L'EGALITE

On ne s'attend pas à ce que nous revenions sur les divers événements et pour parler infructueux dont le récit a depuis quelque temps occupé cette place du journal.

L'incident est clos, suivant l'expression parlementaire, et nous continuons tout simplement notre œuvre avec la fermeté et la loyauté que nous dictent la justesse de notre cause et l'appui inébranlable de nos amis.

Nous avons accepté une tâche, nous sommes tenus en honneur de la remplir, quelles que soient les conséquences.

Nous nous sommes engagés à dire la vérité sur tout et sur tous. Rien ne pourra éteindre notre voix.

Bien avant nos évêques, Quevedo avait dit :

“ La vérité est la langue de Dieu, et la langue de Dieu n'a jamais été muette.”

La grande agitation qui se fait actuellement à propos de la répartition des taxes a forcément amené devant les yeux du public l'état anormal de notre taxation qui exempte les propriétés les plus riches de notre ville, les institutions les plus fructueuses.

Lorsque nous avons commencé à combattre ces faux principes, nous avons naturellement été conspués et traités d'hérétiques.

C'est si vite dit et si facile à dire !

Cependant, on y vient pas à pas.

Maintenant que l'on peut discuter la question sans se heurter à une obstination aussi systématique qu'imbécile, nous allons citer des faits

et des chiffres, et démontrer que l'exemption de taxes est une monstruosité à l'abri de laquelle se capitalisent des sommes énormes perdues pour le public.

Prenons par exemple le collège des Jésuites, et dans ce cas, une circonstance particulière nous permet de puiser dans les dépositions mêmes des Pères le résultat de leurs opérations :

On sait que l'élargissement de la rue Bleury enlevait de la propriété des Jésuites une langue de terrain pour l'expropriation de laquelle ces bons Pères ont demandé une somme fantastique qui a été réduite par les commissaires évaluateurs des trois-quarts.

Les Jésuites n'ont pas été satisfaits, et plaident ; le dossier de la cause est devant la Cour de Révision où nous nous sommes procuré les déclarations assermentées qui vont suivre.

Différents Pères ont été examinés pour donner les raisons sur lesquelles ils basaient le chiffre de leurs réclamations.

Tous ont déclaré que le premier point pour eux à considérer dans ce cas était la diminution de capacité de leur établissement scolaire et du nombre d'élèves qu'ils pourraient recevoir, ceux-ci étant leur seule source de revenu.

A cet égard, voici la copie des passages les plus caractéristiques du témoignage du Révérend François-Xavier Renaud, Supérieur des Jésuites en Canada.

q. Sur quoi vous basez-vous pour dire que sur un certain nombre d'élèves les bénéfices réalisés sont de 50%.